

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains fonctionnaires municipaux en matière de signature électronique  
(pouvoirs propres du Maire)

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 et R.2122-8,

vu l'article 1367 du code civil,

vu le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique,

vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2007 modifié portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales et relatif à la dématérialisation des opérations de comptabilité publique,

vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2014 approuvant l'adhésion au protocole d'échange standard version 2 (PESV2), à compter de l'exercice 2015,

considérant que le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) qui permet la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs constitue également la seule modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées au comptable,

considérant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et l'élection du Maire du 28 mars 2026,

considérant que la délégation de signature à des personnels de l'administration contribue à la continuité et participe à la souplesse et à la réactivité nécessaires à l'action communale,

considérant que cette délégation de signature peut intervenir au titre des pouvoirs propres du Maire (état civil, pouvoirs de police, gestion de l'administration communale) uniquement, le Conseil municipal n'ayant pas encore délégué certaines de ses compétences au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** DONNE, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature sous forme de signature électronique, pour les mandats, les titres et les bordereaux dans le cadre du projet de dématérialisation PESV2, aux fonctionnaires municipaux suivants :

- Mme Hélène BOURDELET, Directrice Générale des Services,
- Mme Vanessa CENTONZE, Directrice Générale Adjointe,

- Mme Bérangère SLOCINSKI, Directrice,
- Mme Maryline MARTIAL-LUIT, Directrice,
- Mme Chrystelle PETIT, Responsable de service,
- Mme Nathalie MAKOVEITCHOUX, Directrice,
- Mme Sylvie JAMIN, responsable de secteur,
- M. Pierre DUBILE, chargé d'études finances,
- Mme Delphine ARMAND, chargée d'études,
- Mme Edwige SERRE, responsable de service.

**ARTICLE 2** : PRECISE que la présente délégation est liée à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elle se rattache, qu'elle subsistera tant qu'elle ne sera pas abrogée ou rapportée, et qu'elle prendra fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

**ARTICLE 3** : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- aux intéressé(e)s.

FAIT EN MARIE LE **10 AVR. 2026**

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE **10 AVR. 2026**

RECU EN PREFECTURE

LE **10 AVR. 2026**

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE **10 AVR. 2026**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU



*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.*